

**II^e CONFERENCE INTERNATIONALE
DU RESEAU « FORMATION AGRICOLE ET RURALE » (FAR)
« Rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de
formation rurale pour le développement »
TUNIS – 19 au 23 mai 2008**

**ROLE DES ACTEURS DANS L'ORIENTATION ET LE FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS DE
FORMATION RURALE POUR LE DEVELOPPEMENT (cas du Cameroun)**

*Intervention de monsieur Cyprien BAMZOK NTOL, Ingénieur Agronome, Chef de la Division de
l'Enseignement et de la Formation Agricoles, Coopératifs et Communautaires, Ministère de l'Agriculture et du
Développement Rural du Cameroun*

I. INTRODUCTION

La mise en œuvre des actions retenues par le réseau FAR se concrétise de jour en jour par des thèmes qui appellent des réflexions à prendre en compte dans la reconstruction en cours de la plupart des dispositifs de formation rurale.

A ce titre, il paraît assez intéressant de s'attarder tant soit peu sur le rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation rurale pour le développement.

En effet, la mise en œuvre des dispositifs de formation rurale pour le développement nécessite aussi bien :

- La prise en compte des évolutions historiques et des contextes ;
- L'implication de nombreux acteurs ;
- La vision que chaque acteur a de l'avenir proche et lointain, en d'autres termes, des perspectives d'avenir.

II. ELEMENTS D'ANALYSE DU ROLE DES ACTEURS

II.1 GRANDES PERIODES DES EVOLUTIONS HISTORIQUES ET DES CONTEXTES

Il convient de distinguer trois grandes périodes pour décrire et faire une lecture comparée du rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation rurale pour le développement.

- De la période post indépendance (Années 1960) à l'effondrement des économies des pays en voie de développement (la crise économique des années 1985).
- La traversée du désert durant toute la période de récession économique avec les différents plans d'ajustement structurel recommandés par les institutions de Breton Word (1985-2000).
- La période 2000 à nos jours, marquée essentiellement par une reprise timide des investissements dans certains pays où les équilibres budgétaires et financiers avaient été en partie rétablis.

II.1.1 Période post coloniale (après les indépendances)

Le Cameroun comme de nombreux autres Etats africains avait besoin urgemment d'agents de développement pour faire fonctionner la machine administrative. Bien peu préparés pour assurer la formation des ingénieurs et autres techniciens agricoles dont avaient besoin les Etats, la plupart des pays africains se sont ouverts à la coopération internationale. Cette dernière a par le biais de l'assistance technique, déporté les dispositifs et modèles de formation en vigueur dans les pays de départ.

Au Cameroun, pays d'influence anglophone et francophone, de nombreuses expériences et appuis se sont juxtaposés avec l'arrivée de diverses coopérations : La coopération belge, française, américaine, helvétique, britannique, la banque mondiale, ...

Les principaux destinataires de la formation rurale à la base, à savoir les agriculteurs, avaient très peu d'alternative sur le choix des thèmes. Les thèmes étaient fonction des attentes inscrites dans les programmes de développement, avec un véritable accent sur les questions de formation liées aux cultures d'exportation pour lesquelles, le Gouvernement tirait l'essentiel des recettes d'exportations. Celles-ci pouvaient atteindre hors pétrole des taux suffisamment élevés, allant de 40 à 50% du PIB et 70 à 80% du PIB agricole. Devant cette contrainte budgétaire, les paysans et agriculteurs étaient presque instrumentalisés d'autant plus qu'ils pouvaient bénéficier d'appuis substantiels pour les cultures de rentes : primes diverses, gratuité des traitements phytosanitaires, création des caisses de stabilisation des produits de base, encadrement de base renforcé.

II.1.2 Période de récession économique

Les restrictions budgétaires faites lors de la mise en œuvre des plans d'ajustement structurels ont particulièrement été rudes pour les dispositifs de formation. Il y'a presque eu de part et d'autre, un démantèlement de la formation agricole. Cette période mérite d'être rapidement oubliée. Elle a été particulièrement marquée par le départ massif des professionnels de la formation vers des secteurs sociaux moins contraignants et où des avantages matériels et financiers étaient consentis. Les structures de formation se sont retrouvées presque à l'abandon.

II.1.2 Période de 2000 à nos jours

Elle se distingue par un regain d'intérêt pour les questions de renforcement des capacités des ressources humaines. La nécessité d'améliorer la qualification des producteurs afin qu'ils produisent davantage pour résorber les déficits de production per capita et assurer l'autosuffisance alimentaire.

II.2 TYPOLOGIE DES PRINCIPAUX ACTEURS

Autant il faille distinguer des périodes pour décrire et comparer le rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation rurale pour le développement, autant conviendrait-il de faire une typologie des différents acteurs intervenant dans les questions d'orientation et de fonctionnement des dispositifs de formation rurale pour le développement.

Ainsi, on pourrait énumérer sans entrer dans les détails :

- L'Etat ;
- Les institutions représentant les différents ministères
- Les collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation
- Les bénéficiaires ;
- Les parents ;
- La communauté éducative ;
- Les organisations de professionnelles d'agriculteurs ;
- Les organismes nationaux ou internationaux de coopération

III. AXES STRATEGIQUES D'ORIENTATIONS POUR LA GESTION CONCERTEE D'UN DISPOSITIF DE FORMATION

III.1 L'ELABORATION DU DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DE BASE

La remise en cause des dispositifs de formation des années des indépendances a permis d'identifier les principales forces et faiblesses des dispositifs de formation.

Parmi les faiblesses, l'insuffisance de la prise en compte des besoins réels du marché de l'emploi et de ceux des agents économiques (producteurs) revient comme une raison prépondérante marquant la rupture entre les programmes de formation et les politiques agricoles. D'une manière générale, il est de plus en plus question d'associer les partenaires de la formation à l'élaboration du diagnostic de base. En effet, l'appropriation du diagnostic par les parties en présence est déterminante pour l'élaboration des politiques consensuelles.

Le diagnostic du dispositif de formation agricole et rurale au Cameroun a été élaboré en 1998 grâce à l'appui de la FAO. Les résultats des travaux des experts ont fait l'objet d'une revue largement partagée par un parterre de plus de 150 participants provenant d'horizon divers. C'est à l'issue de ce forum que se sont dégagées les principales orientations à donner à l'enseignement et la formation agricole au Cameroun, notamment :

1. la professionnalisation ;
2. la régionalisation ;
3. la formation à l'auto emploi
4. l'animation et le développement rural
5. la formation et la promotion des populations rurales ;
6. l'autonomie et la responsabilisation des établissements ;
7. l'articulation avec le dispositif d'enseignement général et supérieur.

III.2 L'ELABORATION DE LA DECLARATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE

La déclaration de politique nationale de l'enseignement et de la formation agricole et rurale, socle où doivent s'inscrire les programmes et projets futurs, a fait l'objet d'un large consensus au sein du Ministère de l'Agriculture.

Dans un premier temps, une mouture a été préparée par les services techniques du Ministère de l'Agriculture puis elle a été soumise dans le cadre d'un atelier national aux responsables des services centraux et déconcentrés du Ministère de l'Agriculture. Il faut tout de même reconnaître que les ramifications des structures de formation professionnelle agricole dans plusieurs ministères (Education nationale, Enseignement supérieur, Travail et affaires sociales, ...), n'ont pas facilité les convergences de vue. C'est à juste titre qu'il convient ici de noter les divergences d'attitudes et d'intérêts qui peuvent surgir à l'occasion de la recherche du consensus général. Il y a lieu de reconnaître qu'à l'interpellation de plusieurs administrations pour l'élaboration d'une politique nationale se développent très souvent des replis identitaires, des volontés de phagocytoses, de neutralisation et de positionnement. Tous ceci dénature la complémentarité souhaitée entre les structures et amène chacune à s'investir autrement pour faire avancer ses projets, au risque bien compris, d'embarrasser la haute hiérarchie avec la pléthore de projets de textes pour la même question.

Le Ministère de l'Agriculture au Cameroun qui assure la tutelle de plus de 80% de structures de formation agricole a affiché une détermination à transgresser les écueils institutionnels pour asseoir sa prééminence. En effet, les textes organiques assignent à ses services compétents, notamment, la Cellule de l'Enseignement Agricole à l'époque, la mission de conception, élaboration et mise en œuvre de la politique nationale de l'enseignement et de la formation agricole en relation avec les administrations concernées. C'est à ce titre et sous cette responsabilité de premier plan que le MINAGRI a conduit la réflexion. Toutefois, celle-ci s'est faite en conformité avec la loi d'orientation de l'éducation N°98/004 du 14 avril 1998 qui prévoit une unification de l'organisation de l'enseignement, en retenant la même organisation en cycles et filières pour le système anglophone et le système francophone.

La déclaration de la stratégie nationale de l'enseignement et de la formation agricole et rurale, bien que n'ayant pas été assortie d'un décret, arrêté ou acte administratif reste un document technique de référence qui développe les axes de la réforme de l'enseignement et de la formation agricole.

III.3 LES PRINCIPES FONDAMENTAUX ACTUELS DE GESTION CONCERTEE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE AU CAMEROUN

Le programme de rénovation et de développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche a retenu trois principaux éléments novateurs.

1. la régionalisation
2. le projet d'établissement
3. le projet de formation ou projet de « centre »
4. la compétitivité entre structures de formation tant publiques que privées

III.3.1 la régionalisation

Il s'agit ici d'une manière de marquer l'emprise des acteurs de la base sur la conception et la mise en œuvre des dispositifs de formation.

En effet, la régionalisation comme déjà mentionnée ci-dessus apporte plus de visibilité sur l'impact réel que peut avoir un dispositif de formation dans la région. Les instances régionales chargées de mettre en œuvre les programmes sont constituées de manière à assurer une meilleure représentation des acteurs locaux et notamment de la société civile. La cheville ouvrière au niveau de la région reste le correspondant régional qui assure l'interface avec les instances décisionnelles nationales.

Cette régionalisation permet de rapprocher davantage le dispositif de formation des préoccupations des acteurs régionaux.

III.3.2 le projet d'établissement

Le projet d'établissement est une construction collective d'un plan de cadrage et de développement des ambitions d'une école de formation agricole tant au niveau régional, national, qu'international.

Il se construit sous la conduite du chef d'établissement, qui recherche à la fois la plus large participation possible des acteurs locaux, mais et surtout, leur adhésion au projet d'établissement arrêté.

III.3.3 le projet de centre ou de formation

Le projet de centre ou de formation est plus circonscrit à une localité (arrondissement) pour traiter de la manière de répondre par une offre de formation adaptée aux principales préoccupations des producteurs.

Le chef de centre ici tient lieu d'entrepreneur. Il pose le diagnostic d'une zone en terme de demande de formation des acteurs, en déduit des thèmes de formation qu'il soumet aux divers prestataires de formation. A l'issue d'une sélection rigoureuse, le prestataire retenu exécute la prestation sur la base d'un cahier de charges.

III.3.4 la compétitivité entre les structures de formation tant publiques que privées

Le choix porté parmi les priorités au financement du programme de rénovation devait se justifier par sa capacité ;

d'une part à générer à court terme des gains de productivité agricole et d'amélioration de la production agricole et des revenus des agriculteurs,

et d'autre part, à préparer les nombreux jeunes en situation post-primaire à exercer un emploi ou à s'auto employer afin de réduire considérablement le taux de chômage.

Par ailleurs, le programme de rénovation s'adosse sur la compétitivité entre structures de formation de manière à identifier celles qui au moindre coût, mais avec le maximum d'efficacité et d'efficience, sont susceptibles de répondre aux besoins de formation des différents publics.

Tel que le programme de rénovation est bâti, toutes les structures de formation sont tabléées sur la même base. Celles qui se distingueront à travers la pertinence des projets soumis aux instances de validation et d'approbation bénéficieront de l'appui du programme. Les projets présentés doivent être bien ficelés. Pour cela, le programme a prévu dans sa première phase de mise en œuvre un important volet de remise à niveau de tous les acteurs impliqués dans l'orientation (au niveau central du Ministère de l'Agriculture et de l'élevage) et le fonctionnement (dans les écoles, centres de formation) des dispositifs de formation rurale.

III.6 IMPLICATION DES DIFFERENTS ACTEURS A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Le programme de rénovation interpelle différents acteurs au sein des organes de mise en oeuvre :

1. Acteurs concernés dans les organes d'orientation et de décision du programme

- le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire représentant la République du Cameroun ;
- l'Agence Française de Développement au Cameroun ;
- le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- le Ministère de l'Elevage, des Pêches et de l'Industrie Animale ;
- les autres ministères dispensateurs de la formation professionnelle agricole et rurale

Ces institutions se retrouvent toutes dans le comité national de pilotage du programme.

Au sein du comité national de pilotage est créé un comité technique où siègent les directions techniques en charge des questions de formation professionnelle agricole dans leur ministère respectif, les représentants des organisations professionnelles de producteurs, des secteurs économiques, des communes, des structures de formation et du bailleur de fonds. Il est à noter que la parité entre représentants des institutions publiques et de la société civile est en faveur des derniers cités. Cette configuration est valable dans toutes les instances du programme.

Au niveau de chaque province est placée une commission provinciale d'examen des projets de centre et de formation structurée à l'image du comité technique.

2. Acteurs concernés au niveau des organes de gestion du programme

Les activités qui seront soutenues par le programme relèvent des structures organiques du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales notamment, la Division de l'Enseignement et de la Formation Agricoles, Coopératifs et Communautaires du MINADER et de la Cellule de l'Enseignement Zootechniques, Vétérinaires et Halieutiques. Ces deux structures assureront la mise en œuvre du programme.

Toutefois, afin de suivre spécifiquement le programme, une unité légère de coordination et du suivi technique du programme est mise en place au niveau central avec un correspondant au niveau de chacune des quatre grandes régions agroécologiques.

3. Acteurs concernés au niveau régional

- Les responsables provinciaux du MINADER et du MINEPIA
- Les correspondants régionaux
- Les responsables des écoles et centres de formation
- Les opérateurs économiques
- Les municipalités
- Les formateurs
- Les organisations professionnelles agricoles
- Les publics cibles divers et variés

Le schéma de validation des actes part du bas de la pyramide vers le haut. Ceci confère aux instances du niveau régional un surcroît de responsabilité dans le choix des projets d'établissement ou de formation à financer.

IV-CONCLUSION

La restructuration ou la rénovation d'un dispositif de formation agricole est une œuvre de longue haleine qui se construit en faisant appel à un grand ensemble d'acteurs. Ceux qui paraissent souvent les moins enclins à forcer les lignes sont ceux qui détiennent la décision sur les fonds à mettre au profit du développement rural. Les questions du délai du retour à l'investissement ou du coefficient de réduction des déficits agricoles partagent les premières considérations au détriment de l'investissement sur le capital humain dont les retours sur investissement sont envisagés au meilleur des cas à moyen terme (10-15 ans).

La dynamique des personnels en charge des questions de formation agricole et rurale devrait se situer au niveau de la conception d'un modèle de dispositif de formation qui prend en compte, d'une part, les besoins réels pressants du développement agricole et rural notamment :

- l'amélioration de l'offre alimentaire sur les marchés ;
- la formation et l'installation des jeunes en situation post- primaire dans le secteur rural

d'autre part, l'efficacité et l'efficience du dispositif notamment en privilégiant :

- la compétitivité entre les établissements de formation ;
- la minimisation des charges de fonctionnement et des coûts afférents à la mise en œuvre des programmes et projets de formation

Les pays dont l'agriculture reste la locomotive du développement n'ont aucune excuse à retarder la mise en œuvre des programmes de rénovation et de développement des dispositifs de formation agricole et rurale. Bien au contraire, ce passage rassure sur l'avenir du secteur agricole et rural, car, mieux les acteurs seront préparés et conscients de leur responsabilité vis-à-vis de l'humanité, plus ils ne ménageront aucun effort pour être à la hauteur des défis qui les interpellent.